

Article 1 : ORGANISATION

La société SOFTUB, 65 Boulevard du Marechal Joffre, 92340 Bourg la Reine, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Gagnez un spa ". Ce jeu concours se déroule du 18 mars au 17 avril 2011 minuit.

Article 2 : ACCÈS

Les conditions d'accès au jeu sont les suivantes :

- Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine.
- Remplir le bulletin de participation du jeu concours « Gagnez un spa» se trouvant sur le stand SOFTUB lors de la foire de Lyon et (ou) sur le site internet www.gagnezunspa.fr
- Un seul bulletin de participation par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone) et par tirage.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ne pourra participer au tirage au sort ou devra en être exclue.

Le respect de ces conditions de participation sera vérifié grâce aux indications fournies sur le bulletin de participation. Ces indications valent déclaration sur l'honneur et seront une preuve suffisante du respect des conditions.

Toute information incomplète ou illisible ne pourra être retenue comme valable.

Article 3 : PRINCIPE DU JEU

Le jeu se déroule de la façon suivante :

- La participation se fait selon l'un des deux deux moyens suivants:
 - Sur le stand de Softub pendant la foire de Lyon du 18 au 28 mars en remplissant un formulaire papier .
 - Sur le site <http://www.gagnezunspa.fr> du 18 mars au 17 avril 2011 minuit, au travers d'un formulaire d'inscription électronique.

Pour être validé, chaque participant devra impérativement :

- Inscrire ses coordonnées complètes : les noms, prénoms, adresses et numéro de téléphone devront impérativement être complétés sur le bulletin.
- Il n'est admis qu'un seul bulletin par foyer
- Les bulletins de participation doivent être déposés dans l'urne disponible sur le stand de la société Softub sur la Foire de Lyon au salon ou sur le site internet (heure de Paris sur le mail faisant foi) à l'adresse web suivante : www.gagnezunspa.fr

- Les tirages au sort du bulletin gagnant aura lieu le 31 mars et le 18 avril au siège de SOFTUB , en présence des responsables du projet. Cette date peut être différée si, un responsable de l'Opération n'est plus disponibles ce jour là et une nouvelle date sera définie pour effectuer le tirage au sort sans qu'aucune réclamation ou cause d'annulation ne puisse être invoquée, ni la responsabilité de la société organisatrice engagée. - Les résultats seront communiqués sur les sites www.softub.fr, www.gagnezunspa.fr et sur la page facebook softub france. Les gagnants seront appelés dans les 72h qui suivent le tirage au sort afin qu'ils puissent s'organiser pour venir retirer leur lot. Une liste composée de 2 noms complémentaires sera tirée au sort. En cas de désistement d'un vainqueur, un gagnant sera sélectionné dans la liste complémentaire.

Une personne mineure peut participer au tirage au sort. Si une personne mineure gagne, son lot sera remis à son tuteur ou représentant légal.

Article 4 : DOTATIONS

Deux participants seront tirés au sort pour gagner un Spa Softub, modèle sportster d'une valeur de 4390 € / TTC

Ces prix ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière, ni aucun échange contre un autre objet ou service.

Article 5 : PUBLICATION – DROITS D'AUTEUR

Les participants autorisent l'exploitation des réponses données aux questions du bulletin de jeu dans un but statistique et commercial, ces informations restant à caractère anonyme.

Cette autorisation ne donnera lieu à aucune contrepartie.

Les gagnants souhaitant s'opposer à cette utilisation en feront la demande en cochant la case à cet effet. Une absence de non autorisation équivaudra à une autorisation.

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

Ce droit peut être exercé sur simple demande à SOFTUB par Email ou courrier simple.

Article 6 : ACCEPTATION

La participation au tirage au sort par le dépôt d'un bulletin entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage en dernier resort de SOFTUB.

Ce règlement est déposé en l'Etude d'Huissiers de Justice associés SCPMolho, Massart, Misrahi, Riboulet, Brun, Vêque, 31, rue Grenette – 69002 Lyon.

Il peut être consulté en ligne sur le site de l'Etude à l'adresse suivante : www.huissiers-lyon-31grenette.com

Il sera disponible sur le site www.gagnerunspa.fr. Il sera également adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à Softub, remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur.

Article 7 : LIMITES DE RESPONSABILITÉ

La société SOFTUB ne peut voir sa responsabilité engagée dans le cas où il serait amené à annuler, écourter ou proroger le tirage au sort.

La société SOFTUB n'est pas responsable vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 8 : LITIGES

Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la date de l'annonce des résultats.

Toute contestation doit en priorité être signalée à SOFTUB et faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Ce règlement est déposé en, l'Etude d'Huissiers de Justice associés SCPMolho, Massart, Misrahi, Riboulet, Brun Vêque 31, rue Grenette – 69002 Lyon